

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

2022.12.14.027

**DELIBERATION PORTANT DÉLIBÉRATION PORTANT ÉTABLISSEMENT  
D'UNE CHARTE ET D'UN BARÈME DE L'ARBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 14 décembre 2022 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Nathalie LOUVEL a donné pouvoir Jeanne BECART, Thierry DE PONCINS a donné pouvoir Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT a donné pouvoir Caroline FACY, Pierre-Louis BRIÈRE a donné pouvoir Bruno GUERRA,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie THOMAS-DURIER

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15.12.2022



ID : 092-219200334-20221214-2022\_12\_14\_027-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et particulièrement ses articles L110-1 et suivants ;

Vu la Charte de l'arbre de la ville de Garches ;

Vu l'avis de la Commission de l'équipement, urbanisme, développement économique et emploi, développement durable et environnement et sécurité réunie le 06 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances réunie le 07 décembre 2022 ;

Considérant que cette charte est un dispositif venant compléter un ensemble de mesures prises par la ville de Garches pour assurer la protection et la préservation de son environnement et de sa biodiversité ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

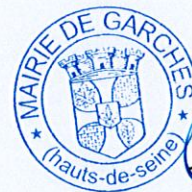
**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

**APPROUVE** l'établissement de la Charte de l'arbre et de son barème

**ADOpte** l'application du barème de l'arbre figurant dans la Charte de l'arbre de la ville de Garches sur le territoire de la Commune ;

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance  
Sylvie THOMAS-DURIER



Le Maire,  
  
Jeanne BÉCART

*Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/12/2022*

*Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/12/2022*